

FICHE D'INSCRIPTION

CENTRE DE LOISIRS

MERCREDIS EN PÉRIODE SCOLAIRE 2022 – 2023

INSCRIPTION à la semaine ou au mois

Réponse impérative avant 17h30, le vendredi qui précède le
mercredi

(mail ou courrier obligatoirement)

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Date de naissance : / /

Adresse :

Tél : Mail

Saisir le (ou les) MOIS :

Saisir le (ou les) MERCREDIS désirés :

--	--	--	--	--

* Tarification et Formulaires disponible en Mairie ou téléchargeable sur www.ferolles-attilly.fr, rubrique Education et Jeunesse/Centre de Loisirs – Merci de votre compréhension.

* Pour une première inscription au Centre de Loisirs en 2022-2023, elle ne sera pas prise en compte sans le dossier complet (Fiche sanitaire, Autorisation parentale, Assurance, PAI si besoin).

* Extrait du règlement : Toute annulation devra être effectuée auprès de la Mairie et interviendra au plus tard le dernier jour ouvré précédent le mercredi concerné, avant 17h30 impérativement. À défaut, la prestation sera facturée. Toute annulation sans justificatif médical sera facturée.